



Le conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois d'août deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle du conseil d'arrondissement située au 2175, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Érik Bilodeau, Karine Lavertu, Daniel Saindon et Anick Tremblay, formant quorum sous la présidence de Karine Lavertu

EST EXCUSÉ

Le membre du conseil, Alain Quirion

AUSSI PRÉSENT

Est également présent Gabriel Auger, conseiller en aménagement du territoire et secrétaire

CACCE-2026-0183

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Saindon

Appuyé par le conseiller Érik Bilodeau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 août 2026, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire prévue au point 6.12 intitulée :

- PIIA – Installation d'une enseigne appliquée – 110-2055, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – **Groupe Genest – Placements – Assurances** ;

Et par le retrait des affaires prévues aux points 6.9, 6.10, 6.11 et 7.2 intitulées :

- PIIA – Installation de trois enseignes appliquées - Travaux de modification d'une portion de l'enseigne autonome – 1070, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – **Tim Hortons** ;
- PIIA – Modification d'un bâtiment principal et d'aménagement de terrain – 1070, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – **Tim Hortons** ;
- PIIA – Installation d'une enseigne appliquée – 500, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) – **Home Depot** ;
- PIIA patrimonial – Rénovations extérieures – 1998, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald).

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0184

Période de questions du public

Trois personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CACCE-2026-0185

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2026

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,



Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Érik Bilodeau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0186

Rapport sur la consultation écrite

ATTENDU que l'assemblée publique de consultation, annoncée par un avis public, était accompagnée d'une consultation écrite dont la période s'est terminée la veille de la séance ;

ATTENDU que les commentaires reçus par courriel ont été compilés dans un rapport préparé par le service des comités d'urbanisme et du milieu bâti ;

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue en regard des demandes ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Érik Bilodeau

DE PRENDRE ACTE du rapport sur la consultation écrite à l'égard de ces demandes.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE - DÉROGATION MINEURE

Les gens présents à la séance sont invités à se faire entendre sur les demandes de dérogation mineure avant l'adoption.

Trois personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

Avant la présentation du prochain sujet, Madame Karine Lavertu déclare son intérêt et se retire de la prise de décision.

Monsieur Érik Bilodeau assume la présidence de la séance, à titre de président suppléant.

CACCE-2026-0187

Demande de dérogation mineure – Marges de recul avant et latérale d'un bâtiment existant et d'une galerie couverte – 979, rue Cantin (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Lot 2 692 917 du cadastre du Québec

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet et que tout intéressé a eu la possibilité de se faire entendre par écrit ou oralement devant le conseil, et ce, avant la prise de décision ;

En conséquence,



Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme :

- la marge de recul avant de 6,48 mètres d'un bâtiment principal au lieu de 7,5 mètres tel que prescrit par l'article 18, en référence à la grille des spécifications de la zone H1614 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
- la marge de recul latérale de 0,63 mètre d'un garage détaché au lieu de 1 mètre tel que prescrit par l'article 158, de la zone H1614 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
- la marge de recul de la galerie couverte de 5,27 mètres d'un bâtiment principal au lieu de 5,5 mètres tel que prescrit par l'article 158, en référence à la grille des spécifications de la zone H1614 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (et ses amendements)

selon les plans joints à la demande de dérogation mineure signée par l'arpenteur-géomètre, Eve Boulay, le 22 octobre 2025 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), pour les **motifs suivants** :

- l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;
- le caractère mineur de la demande.

Adoptée à l'unanimité

Madame Karine Lavertu reprend la présidence de la séance

CACCE-2026-0188

PIIA – Installation de deux enseignes appliquées – 2204, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – Maahes Barbier MB

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Érik Bilodeau
Appuyé par la conseillère Anick Tremblay

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 409505 :

- les plans de Turgeon Solutions d'affichage, reçus le 27 juillet 2026, Projet : 59335.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0189

PIIA – Installation d'une enseigne appliquée – 730-210, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – CLINIQUE DENTAIRE Saint-Jean-Chrysostome

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Érik Bilodeau
Appuyé par la conseillère Anick Tremblay

D'APPROUVER les plans modifiés, en lien avec la demande de permis numéro 412475 :
- les plans de Landmark Sign, datés du 29 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0190

PIIA – Rénovations extérieures – 1209 à 1219, rue de Saturne (secteur Saint-Romuald) – Ensemble immobilier Habitation

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Saindon
Appuyé par la conseillère Anick Tremblay

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 411236 :
- la soumission de Caron et Guay, portes et fenêtres, modifiée le 27 avril 2026, ID: 229-00949.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0191

PIIA – Installation d'une enseigne appliquée – 102-1996, 3^e rue (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D'APPROUVER les deux versions de plans suivants (au choix de la requérante), en lien avec la demande de permis numéro 412534 :
- les plans d'Enseignes Simon datés du 22 juin 2026 (reçus le 10 juillet 2026), document de 3 pages ;
- les plans d'Enseignes Simon datés du 6 août 2026, document de 3 pages.



Les membres souhaitent que la requérante soit informée qu'en cas de remplacement éventuel de la face en acrylique, il serait plutôt préférable de remplacer l'enseigne au complet.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0192

PIIA – Aménagement de terrain et d'un espace de stationnement – 2604-2612, rue du Vieux-Moulin (secteur Saint-Romuald) – Habitation multifamiliale isolée

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay

Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 411533 :

- plan projet d'implantation de Pierre Hains, arpenteur-géomètre, daté du 11 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0193

PIIA – Installation d'une enseigne appliquée – 436, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald) – Fou d'la bouffe

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay

Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D'APPROUVER le plan suivant, en lien avec la demande de permis numéro 412094 :

- le plan d'Enseigne Tremblay reçu le 29 juin 2026, document d'une page.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0194

PIIA – Opération cadastrale – Lot 6 573 530 du cadastre du Québec (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D'APPROUVER le plan suivant, en lien avec la demande de permis numéro 282412 :

- le plan cadastral de Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, daté du 18 décembre 2025 et préparé sous ses minutes 5415.

Adoptée à l'unanimité

Avant la présentation du prochain sujet, Monsieur Daniel Saindon déclare son intérêt et se retire de la prise de décision.

CACCE-2026-0195

PIIA – Installation d'une enseigne appliquée – 1185, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) - VALOA

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Érik Bilodeau

D'APPROUVER les plans suivants, en lien avec la demande de permis numéro 409942 :

- le plan d'enseigne de « *Team affichage* », daté du 12 mai 2026, document d'une page.

Adoptée à l'unanimité

PIIA – Installation de trois enseignes appliquées - Travaux de modification d'une portion de l'enseigne autonome – 1070, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – Tim Hortons

Ce sujet est reporté à la demande du requérant

PIIA – Modification d'un bâtiment principal et d'aménagement de terrain – 1070, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – Tim Hortons

Ce sujet est reporté à la demande du requérant



PIIA – Installation d’une enseigne appliquée – 500, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) – Home Depot

Ce sujet est reporté à la demande du requérant

CACCE-2026-0196

PIIA – Installation d’une enseigne appliquée – 110-2055, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – Groupe Genest – Placements - Assurances

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2017-17-66 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale* (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D’APPROUVER les plans modifiés, en lien avec la demande de permis numéro 409001 :
- les plans de « *Les Enseignes Simon* », datés du 16 juillet 2026

Adoptée à l’unanimité

CACCE-2026-0197

PIIA patrimonial – Rénovations extérieures – 1634, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement *RV-2019-19-74 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

ATTENDU que les membres souhaitent obtenir des informations supplémentaires ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D’APPROUVER des travaux modifiés suivants, en lien avec la demande de permis 409367, incluant les documents annexés :

- construction d'un balcon de 62 pouces x 48 pouces (20,67 pieds carrés), soit de même dimension que la toiture du perron avant. Le balcon proposé est en bois traité avec un garde-corps en PVC blanc de 36 pouces (0,91 mètre) de hauteur, qui répondent aux caractéristiques suivantes :
 - que les composantes du balcon soient entièrement peinturées, telle que cette proposition :
 - bourgogne pour la plate-forme, telle que l’escalier existant à l’avant de la résidence ;
 - la couleur des garde-corps doit s’harmoniser avec la même couleur que le revêtement (Poire Sucrée chez Benjamin Moore, code CC-160 ou équivalent).



Adoptée à l'unanimité

PIIA patrimonial – Rénovations extérieures – 1998, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

Ce sujet est reporté à la demande des requérants

Avant la présentation du prochain sujet, Madame Karine Lavertu déclare son intérêt et se retire de la prise de décision.

Monsieur Érik Bilodeau assume la présidence de la séance, à titre de président suppléant.

CACCE-2026-0198

PIIA patrimonial – Rénovations extérieures – 3500 à 3502, avenue des Églises (secteur Charny)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Saindon

Appuyé par la conseillère Anick Tremblay

D'APPROUVER des travaux de rénovation modifiés en lien avec la demande de permis numéro 412197 modifiée, incluant les documents annexés :

- démolir les galeries et les escaliers situés dans la cour avant ;
- reconstruire les galeries et les escaliers situés dans la cour avant avec les mêmes dimensions et aux mêmes emplacements que les existants, le tout en bois traité ;
- installer un recouvrement d'aluminium de couleur blanche sur la solive du plancher du balcon situé au rez-de-chaussée et sur le fascia de la toiture sous ce même balcon,

qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- les garde-corps seraient de facture traditionnelle (main courante profilée, lisse basse et barreaux droits insérés entre les deux) ;
- les limons seraient découpés,

le tout selon le croquis fourni par le conseiller en architecture, daté du 17 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

Madame Karine Lavertu reprend la présidence de la séance

CACCE-2026-0199

PIIA patrimonial – Aménagement et rénovations extérieures – 2095, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;



ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay

Appuyé par le conseiller Daniel Saindon

D'APPROUVER les travaux de rénovation modifiés suivants, en lien avec la demande de permis numéro 411054, incluant les documents annexés :

- installer une clôture en cour latérale entièrement en bois peint (brun pâle ou équivalent) ou teint, incluant les poteaux de fixation, et d'un modèle compatible avec le secteur patrimonial, tel que fourni par le conseiller en aménagement du territoire par courriel le 6 août 2026 ;
- remplacer la lanterne de l'entrée, selon l'un ou l'autre des trois modèles déposés.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0200

PIIA patrimonial – Rénovations extérieures – 3192, rue Omer-Poirier (secteur Charny)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Saindon

Appuyé par le conseiller Érik Bilodeau

D'APPROUVER les travaux de remplacement des portes et des fenêtres en lien avec la demande de permis numéro 412225, modifiée par les précisions reçues par courriel le 4 août 2026 incluant les documents annexés, dont les soumissions suivantes :

- Portes et fenêtres, revêtements Lévis numéro 2605-ED-0032, datée du 22 juin 2026 ;
- BG Portes et fenêtres numéro D00163117, datée du 30 mai 2026.

Les membres souhaitent que, lors du remplacement du revêtement extérieur, l'installation de chambranles complets autour des portes et des fenêtres ou, l'installation de volets, soient ajoutés.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0201

PIIA patrimonial – Rénovations extérieures – 3381 à 3385, avenue des Églises (secteur Charny)

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la documentation concernant cette demande ainsi que de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (volet patrimonial) (et ses amendements) ;

En conséquence,



Il est proposé par le conseiller Daniel Saindon
Appuyé par la conseillère Anick Tremblay

DE REPORTER la prise de décision concernant cette demande, en attente d'une réponse du requérant sur les modifications proposées par le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

CACCE-2026-0202

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CACCE-2026-0203

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anick Tremblay
Appuyé par le conseiller Érik Bilodeau

De lever la séance à 18 h 42.

Adoptée à l'unanimité

Karine Lavertu
Présidente

Gabriel Auger
Secrétaire

Érik Bilodeau
Président suppléant